

L'ORDRE EN BREF



Fondé en 1926, l'Ordre des chimistes du Québec est l'un des plus anciens ordres professionnels.

Nous comptons près de 3 000 membres qui œuvrent dans plus de 30 secteurs névralgiques pour l'économie et le bien-être de la société. Parmi ceux-ci figurent l'alimentation, l'environnement, la santé, la recherche, l'énergie, les matériaux, le transport, la sécurité, les ressources naturelles, l'électronique, les biotechnologies, l'instrumentation, l'enseignement, la législation, la réglementation et les biens manufacturés, pour ne nommer que ceux-là.

L'Ordre a pour principale fonction et finalité d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession par ses membres, et d'assurer une surveillance générale sur l'exercice de la chimie au Québec.

À cette fin, l'Ordre :

- Contrôle l'accès à la profession
- Veille à l'intégrité de ses membres
- Soutient l'exercice de la profession
- Surveille la qualité de l'exercice par l'inspection professionnelle
- Sanctionne les membres fautifs
- Lutte contre l'exercice illégal et l'usurpation de titre par des non-membres

Quelles que soient les branches de la chimie, il est essentiel de pouvoir identifier avec exactitude la nature des substances chimiques que l'on manipule, leurs propriétés, leur dosage ou leurs réactions prévisibles.

C'est l'expertise unique des membres de l'Ordre des chimistes du Québec!



Pour nous joindre :

- 📞 514 844-3644
- ✉ information@ocq.qc.ca
- 📍 www.ocq.qc.ca

🏠 Place du Parc
300, rue Léo-Pariseau,
Suite 901
Montréal (Québec)
H2X 4B3

Pour plus
d'informations,
visitez



ÊTRE PROFESSEUR et membre de l'Ordre?

Un choix judicieux et un exemple pour
la relève en chimie et en biochimie!

SOYEZ AMBASSADEUR AUPRÈS DE LA RELÈVE!

LES PROFESSEURS sont de **GRANDS AMBASSADEURS DE LA PROFESSION**
en plus d'être des modèles de réussite professionnelle

Comment la profession est-elle encadrée au Québec?

C'est le *Code des professions*, loi-cadre du système professionnel québécois, et la *Loi sur les chimistes professionnels* qui accordent aux membres de l'Ordre des chimistes du Québec (Ordre) le droit exclusif d'exercer la chimie, y compris la biochimie, et d'utiliser le titre réservé de « chimiste » ou toute variation de ce titre, comme celui de « biochimiste », par exemple.¹

Qu'en est-il de l'application de la loi dans un établissement d'enseignement?

Une personne qui a pour seule occupation professionnelle d'enseigner la chimie ou une matière connexe dans un établissement d'enseignement ou qui y poursuit des recherches, n'a pas l'obligation d'être membre de l'Ordre pour exercer ses activités. Toutefois, pour utiliser le titre de chimiste, de biochimiste ou toute variation de ces titres ou pour exercer la profession selon des modalités qui ne sont pas exemptées de la loi, il est obligatoire d'être membre de l'Ordre.

De nombreux privilèges sont accordés aux membres de l'Ordre

En devenant membre de l'Ordre, vous bénéficiez d'une reconnaissance professionnelle unique dans la société québécoise et de plusieurs privilèges!

- Utiliser les titres de chimiste ou de biochimiste conformément aux dispositions de la Loi
- Exercer la chimie ou la biochimie en dehors du cadre de l'enseignement et de la recherche académique dans un établissement d'enseignement (p. ex. pour collaborer aux projets d'une entreprise privée ou d'un organisme public)
- Permettre à vos étudiants et candidats à la maîtrise et au doctorat, ainsi qu'à vos stagiaires postdoctoraux, de faire reconnaître leurs expériences sous votre direction afin d'obtenir directement leur titre de chimiste lors de leur admission à l'Ordre sans devoir attendre 24 mois avec le statut de « chimiste à l'entraînement »
- Devenir un formateur reconnu officiellement par l'Ordre et offrir des activités de formation continue accréditées aux membres de l'Ordre moyennant rémunération
- Bénéficier d'un tarif réduit sur les frais d'inscription au **Grand RDV des chimistes et des biochimistes** organisé annuellement par l'Ordre et auquel participent les principaux acteurs du domaine au Québec

¹La Loi sur les chimistes professionnels prévoit des exceptions très spécifiques pour certaines personnes, dont des professionnels

C'est un honneur pour l'Ordre des chimistes du Québec de vous compter parmi ses membres

Responsabilité professionnelle

Programme complet d'assurance responsabilité professionnelle contre les erreurs et les omissions

Activités de formation continue et réseautage

Accès à un éventail complet d'activités, de formations et d'événements de réseautage pour élargir vos horizons

Assurance Auto et Habitation

Programme complet d'assurance Auto et Habitation exclusif offert par La Personnelle

- Auto
- Habitation
- Véhicules récréatifs
- Animaux de compagnie
- Autres

Services financiers exclusifs

Profitez de l'offre Distinction de Desjardins réservée aux membres d'ordres professionnels et aux conjoint(e)s

- Forfait transactionnel avantageux
- Taux réduit pour les prêts hypothécaires, les cartes de crédit et les marges de crédit
- Solution d'affaires complète

Devenir membre de l'Ordre, c'est simple grâce à notre accompagnement individualisé. Informez-vous!

Afin d'encourager les professeurs à devenir membre de l'Ordre, divers incitatifs ont été mis en place :

50 %

de rabais sur les frais de dépôt de la demande d'admission

75 %

de rabais sur les frais de la cotisation annuelle pour l'inscription au Tableau de l'Ordre



Aucune exigence de formation continue obligatoire pour les professeurs